



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Autorité environnementale*

Paris, le 7 novembre 2022

**Nos réf. :** AE/22/839

**Vos réf. :**

**Affaire suivie par :** Philippe Ledenvic

**Tél. :** 01 40 81 23 14

**Courriel :** [ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

**Le Président de l'Autorité environnementale**

à

**Monsieur le Vice-Président du Conseil  
régional d'Île-de-France**

**Objet :** Accusé de réception d'une demande de cadrage préalable  
Dossier : révision du schéma directeur d'Île-de-France-Environnement

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 14 octobre 2022, l'Autorité environnementale a reçu une demande de cadrage préalable relative à l'évaluation environnementale du plan cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier en date du **2 novembre 2022**.

Un contact sera pris avec vos services pour organiser une visite sur place ainsi qu'une réunion de travail.

L'avis de l'Autorité environnementale vous sera ensuite adressé dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée

Le Président de l'Autorité environnementale  
par intérim

Alby SCHMITT

